



PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ETABLISSEMENT 2024-03-26

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle, tenue le **26 mars 2024, à 19 h**, au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

- | | |
|---------------------------|---|
| — Brynhilde Bord, parent | — Anik Gauthier, enseignante |
| — Catherine Gagné, parent | — Sylvie Hillman, enseignante |
| — Nicolas Sallio, parent | — Nathalie Lefebvre, technicienne du service de garde |
| — Carole Tremblay, parent | — Frédérique Marichal, enseignante substitut |
| | — Sophie Lussier, directrice |

ABSENCE NOTIFIÉE :

Mpungi Mafalanka, psychologue

MEMBRES DU PUBLIC :

Aucun membre du public

INVITE (S) :

Corinne Morency, stagiaire de Frédérique Marichal

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée par M. Sallio à 19 h 7.

2. Nomination d'un(e) secrétaire

Mme Bord se propose comme secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Sallio fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout à l'ordre du jour au point 17 : réception d'un chèque par la Ville de Chambly.

M. Sallio propose l'adoption de l'ordre du jour.

CÉ34-03-2024

Adopté à l'unanimité

4. Suivi et adoption du procès-verbal du 27 février 2024

Mme Tremblay propose l'adoption du procès-verbal du 27 février 2024.

CÉ35-03-2024

Adopté à l'unanimité



5. Parole au public

Pas de public présent.

6. Formation obligatoire pour les membres du CÉ (suivi de cheminement)

Un suivi est fait relativement à la formation obligatoire. Les membres confirment que tout va bien dans le cheminement.

POINTS D'ADOPTION

7. Projet éducatif 2024-2027 (version finale)

Rappel sur le fonctionnement du Projet éducatif et comment il est élaboré. Trois objectifs ont été définis pour le projet éducatif 2024-2027.

1. Favoriser le développement sensorimoteur de chaque enfant afin de soutenir son développement global.

Objectif : D'ici juin 2027, à chaque année entre octobre et juin, diminuer le pourcentage de garçons présentant des vulnérabilités dans la sphère du développement moteur et au moins une autre sphère de développement.

Une question est posée sur comment est déterminé le 10 % pour la cible à atteindre. On répond que l'objectif doit être réaliste. La cible a été déterminée à partir des portraits de classe que les enseignantes ont remplis en octobre. L'appréciation annuelle de cet objectif reposera donc sur un « échantillonnage » d'élèves ciblés en octobre. Cette année, à titre indicatif, quarante garçons ont été ciblés dans l'échantillonnage d'octobre. D'ici juin 2024, on souhaite voir une amélioration de 4 garçons (ce qui correspond à 10 %). Il faut aussi se rappeler que les élèves de la Passerelle sont tous âgés de 4 et de 5 ans et qu'il faut agir dans le respect du développement de leurs stades de maturité.

2. Assurer un environnement qui permet à tous les enfants de se sentir bien à l'école.

Objectif : D'ici juin 2027, à chaque année entre octobre et juin, diminuer le pourcentage d'enfants qui manifestent des gestes de violence et d'agressivité verbale et/ou physique.

Une question est posée sur les critères selon lesquels les enfants sont identifiés comme manifestants de la violence. On répond que l'évaluation se fait un peu après la période d'intégration de 6 à 8 semaines après le début de l'année, encore une fois lors de l'établissement des portraits de classe. Une précision est apportée indiquant que les comportements observés doivent être répétitifs dans le temps pour qu'un enfant puisse faire partie de l'échantillonnage qui sera retenu pour l'appréciation de l'objectif en fin d'année. Cette année, à titre indicatif, vingt-sept enfants ont été ciblés dans l'échantillonnage d'octobre. D'ici juin 2024, on souhaite voir une amélioration chez trois enfants (ce qui correspond à 10 %).

On réfère au document « Choix des pratiques prometteuses pour les projets éducatifs » qui a été un outil utilisé pour l'élaboration du projet éducatif et des moyens envisagés afin d'atteindre les objectifs ciblés.

3. Favoriser des transitions qui seront vécues de façon harmonieuse pour l'enfant et ses parents.

Objectif : D'ici juin 2027, augmenter le nombre de pratiques différenciées entourant la première transition, pour chacun des deux moments clés suivants :

- Après la période d'inscription (mars-juin)

- Autour de la rentrée (juillet-septembre)

Cette année, à titre indicatif, les pratiques sont plutôt universelles. D'ici juin 2027, on souhaite avoir implanté deux pratiques différenciées pour chacun des deux moments clés ciblés. Un travail de réflexion sera effectué à cet effet avec l'équipe-école (plan d'action à venir).

On parle de la réunion d'introduction avant la rentrée au cours de laquelle il y a beaucoup d'informations et que ce n'est pas facile à intégrer pour les parents. On parle notamment du fonctionnement du service de garde. Il est proposé de faire un vidéo pour mieux expliquer aux parents les divers statuts (selon si l'enfant prend l'autobus, qu'il est au service de dîneurs ou qu'il fréquente le service de garde). Une autre proposition de la part des parents serait de faire un PowerPoint avec des images pour illustrer et aider à la compréhension.

Une question est posée sur le terme de « pratiques universelles » qui n'est pas suffisamment clair. Il est proposé de modifier par « présentement il n'y a pas de pratiques différenciées ».

Il est mentionné que le terme « pratique différenciée » n'est pas bien compris et qu'il peut ne pas bien être compris pour le grand public. On propose d'ajouter une explication de ce que signifie « pratique différenciée » dans le projet éducatif.

Définition proposée : pratique adaptée s'adressant à un groupe de personne ayant une particularité ou un besoin commun.

Il est mentionné que c'est dommage que l'inscription se fasse désormais entièrement en ligne et que cela peut être stressant pour les parents quand c'est une première inscription à l'école, notamment pour les maternelles 4 ans.

On explique que c'est une nouvelle orientation du centre de service. Une suggestion est faite de permettre aux parents de venir sur place en mettant à disposition des ordinateurs.

M. Sallio propose l'adoption du projet éducatif.

Le projet éducatif final sera déposé sur le site Web de l'école.

CÉ36-03-2024

Adopté à l'unanimité sous réserve de l'ajout de la définition du terme « pratique différenciée » mentionnée ci-haut.

8. Règles de fonctionnement du service de garde pour 2024-2025

On explique que désormais le fonctionnement du service de garde doit être uniformisé pour le Centre de service scolaire et on présente le document sur les Règles de fonctionnement. Ce dernier a été transmis pour être complété, mais dans une version qui empêche la modification et/ou la suppression de certains éléments.

On précise qu'il s'agit d'un point d'adoption et que techniquement nous pourrions faire toutes les modifications souhaitées.

On énumère les points qui sont à modifier pour être en adéquation avec la mission et les valeurs de l'école :

- **Point 1.2 : Mission**

Le document invite l'établissement à inscrire sa mission.

Complété par : Bienveillance, collaboration, ouverture et sécurité

- **Point 2.1 : Inscription**

Le document invite l'établissement à inscrire la/les solution(s) proposée(s) en cas de pénurie de personnel.

Complété par : À l'école de la Passerelle, en cas de pénurie de personnel, et lorsque toutes les possibilités ont été évaluées, le service de garde pourrait lancer un appel à tous les parents afin d'évaluer leurs réels besoins de garde dans le but de réorganiser nos groupes.

• Point 2.2 : La fréquentation

On rappelle la différence entre le service de garde et le service aux dîneurs et que présentement les parents ont le choix pour les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde d'inscrire leur enfant au service de garde pour le midi seulement ou bien au service de dîneur.

Dans le nouveau cadre de référence en lien avec les règles de fonctionnement des services de garde, les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde seraient automatiquement inscrits au service des dîneurs.

Modification proposée : Ajouter une mention indiquant qu'il y ait une exception pour les élèves de 4 ans qui eux pourront fréquenter le service de garde pour la période du dîner seulement.

• Point 4 : Horaire du service de garde

Modification proposée : Ajouter les dates de la rentrée progressive dans le tableau et supprimer la mention des groupes pour le Jour 2.

• Point 6 : Fermeture en cas d'intempéries ou de forces majeures

Il est indiqué que dans ce contexte, les frais liés à l'annulation d'une sortie en cas de fermeture du service de garde seront à la charge des parents.

Modification proposée : Supprimer cette mention, car l'école pourrait peut-être assumer les frais, si jamais cela était possible (selon l'état du budget).

• Point 7.3 : Déclaration d'absence et maladie

Le document précise que le parent doit aviser le service de garde pour mentionner une absence.

Modification proposée : Ne pas exiger d'aviser le service de garde, mais seulement l'école. Ajout de l'adresse courriel et numéro de téléphone.

• Point 7.4 : Prise de médicament

Modification proposée : Ajouter le mot « ordonnance » au 2e paragraphe.

• Point 8.2 : Service de traiteur

Le document invite l'établissement à inscrire les informations relatives au service traiteur offert par l'école

Complété par : Le service traiteur pour l'année 2024-2025 pour l'école de la Passerelle est « Les petits chefs - Services alimentaires ».

Modification proposée : Reformuler la première phrase qui est mal libellée pour indiquer que le service de repas traiteur est offert aux élèves pour les parents qui le souhaitent.

• Point 10 : Journée pédagogique

Le document invite l'établissement à inscrire la/les solution(s) proposée(s) en cas de pénurie de personnel en journée pédagogique.

Complétée par : À l'école de la Passerelle, en cas de pénurie de personnel, et lorsque toutes les possibilités ont été évaluées, le service de garde en journée pédagogique priorisera les utilisateurs du service de garde.

Il est proposé de modifier cette mention pour reprendre la formulation du point 2.1 et faire un appel aux parents en 1er lieu

Modification proposée : À l'école de la Passerelle, en cas de pénurie de personnel, et lorsque toutes les possibilités ont été évaluées, le service de garde pourrait lancer un appel à tous les parents afin d'évaluer leurs réels besoins de garde dans le but de réorganiser nos groupes. Si le nombre d'inscrits est supérieur à la capacité d'accueil, le service de garde en journée pédagogique priorisera les utilisateurs du service de garde.

CÉ37-03-2024

Adopté à l'unanimité sous réserve que les modifications (ajouts et suppressions) proposées puissent être intégrées dans le canevas. Dans le cas contraire, le document sera rédigé dans un autre modèle. Le document officiel sera soumis aux membres du CE.

9. Choix du service traiteur pour 2024-2025

Mme Lefebvre indique que le service de traiteur actuel est très apprécié. Elle propose l'adoption du choix du traiteur « Les petits chefs ». (Ce point avait déjà fait l'objet d'une discussion entre les membres du CÉ lors de la dernière séance. Ceux-ci s'étaient montrés favorables à poursuivre avec le même fournisseur que cette année, mais ils souhaitaient quand même recevoir une appréciation de Mme Lefebvre qui était absente à ce moment afin d'officialiser leur choix.)

CÉ38-03-2024

Adopté à l'unanimité

POINT D'APPROBATION

10. Semaine de l'engagement parental FCPQ (du 26 mai au 2 juin 2024)

On propose de participer cette année pour souligner l'engagement d'un parent en soumettant une candidature. Il n'est pas nécessaire d'indiquer immédiatement le nom de la personne désignée.

M. Sallio propose que l'établissement participe et que le soin de choisir le parent soit remis au personnel enseignant. Un suivi sera fait lors de notre prochaine séance.

CÉ39-03-2024

Approuvé à l'unanimité

POINT D'INFORMATION ET DE SUIVI

11. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation (volet VACS)

Nous n'avons toujours pas de nouvelles sur les VACS donc rien à ajouter pour le moment.

12. Réservation des sorties pour les journées pédagogiques au SDG pour 2024-2025

Mme Lefebvre présente les activités pour 2024-2025.

13. Campagne de financement (bilan)

Profits pour la campagne Perfection : **2395,60 \$**

Profits totaux des campagnes de financement de l'année : **6 574,16 \$**

Cumul du Fond à destination spéciale : environ **22 200 \$**

14. Réfection du parcours naturel

Il était envisagé d'avoir le bac à sable terminé avant la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Il y a un enjeu d'accès pour les travaux. Après discussion avec la Ville, il apparaît que les droits d'accès et les ajustements à faire pour faciliter l'accès relèvent de Parc Canada. Cela risque de ralentir le projet et d'augmenter les coûts, mais les discussions se poursuivent et un processus de soumission est enclenché par le Service des ressources matérielles du CSSP.

15. Parole au représentant au Comité de parents

On parle de l'école secondaire de Chambly qui ouvrira ses portes aux élèves de 4^e et 5^e secondaire en 2025-26.

L'école de Carignan ouvrira pour la rentrée 2024-25.

M. Sallio rappelle la pièce de théâtre qui sera présentée le 9 avril prochain à l'école secondaire De Montagne.

16. Parole au personnel de l'école

16.1. Personnel enseignant

Il y a eu de belles sorties ce mois-ci :

- L'orchestre symphonique : les enfants ont beaucoup aimé.
- Les Pères Pétus : très amusant et actif comme spectacle !

16.2. Personnel professionnel

Mme Mafalanka est absente et sera absente pour le reste de l'année étant donné la charge de travail qu'elle doit effectuer dans le secteur.

Les psychoéducatrices sont allées faire des visites dans les CPE pour évaluer les futurs besoins des élèves.

16.3. Personnel de soutien

Mme Lefebvre souligne le beau travail d'équipe du personnel de soutien.

16.4. Direction

On parle de l'éclipse solaire du 8 avril prochain. La direction rencontrera sous peu un groupe d'enseignantes et d'éducatrices volontaires afin de planifier le déroulement de la journée.

L'achat de lunettes a été écarté, car il n'y a pas de modèle adapté pour les jeunes enfants de moins de six ans.

Il n'y aura pas de transport scolaire cette journée-là.

Un sondage sera acheminé aux parents afin de connaître leur intention pour cette journée où il sera possible de venir chercher les enfants au début du dîner ou après l'école.

Un service de garde de dépannage sera aussi offert gratuitement entre 15 h 20 et 16 h pour les enfants habituellement transportés en autobus.

Le service de garde sera en fonction selon l'horaire régulier (pour les élèves déjà utilisateurs).

17. Autres sujets (Point d'approbation ajouté)

Chèque reçu par la Ville de Chambly

La ville a envoyé un chèque de 250 \$ pour la persévérance scolaire.

M. Sallio propose que le chèque soit déposé dans le Fond à destination spéciale.

CÉ40-03-2024

Approuvé à l'unanimité.

18. Rappel de la date de la prochaine assemblée

Mardi 30 avril 2024 à 19 h. La rencontre du 28 mai devrait être annulée.

19. Levée de l'assemblée

M. Sallio propose la levée de l'assemblée à 21 h 29

CÉ41-03-2024

Approuvé à l'unanimité

SIGNATURES:



Nicolas Sallio

Président du Conseil d'établissement



Sophie Lussier

Directrice